

## SHINEDECOR D393

Version 5.0      Date de révision: 13.02.2023      Numéro de la FDS: 102000002360      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 15.04.2014

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : SHINEDECOR D393  
Code du produit : 038061HD0

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Agents de coloration, pigments

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : ECKART GmbH  
Guentersthal 4  
91235 Hartenstein  
Téléphone : +499152770  
Téléfax : +499152777008  
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : [msds.eckart@altana.com](mailto:msds.eckart@altana.com)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

NCEC: +44 1235 239670 (Europe)  
Call and response in your language is possible.  
Contract no.: ECKART29003-NCEC

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**  
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1      H317: Peut provoquer une allergie cutanée.


#### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

---

## SHINEDECOR D393

Version 5.0      Date de révision: 13.02.2023      Numéro de la FDS: 102000002360      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 15.04.2014

Pictogrammes de danger	:		
Mention d'avertissement	:	Attention	
Mentions de danger	:	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Conseils de prudence	:	<b>Prévention:</b> P261 P272 P280 <b>Intervention:</b> P333 + P313 P362 + P364 <b>Élimination:</b> P501	Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one  
anhydride maléique  
masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification RÈGLE MENT (CE) No 1272/2008	Concentration (% w/w)
ammoniac	1336-21-6 215-647-6 007-001-01-2	Skin Corr. 1B; H314 Aquatic Acute 1; H400 Met. Corr. 1; H290	>= 0,1 - < 0,25

**SHINEDECOR D393**

Version 5.0      Date de révision: 13.02.2023      Numéro de la FDS: 102000002360      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 15.04.2014

	01-2119488876-14	Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1  Limite de concentration spécifique STOT SE 3; H335 >= 5 % STOT SE 3; H335 >= 5 %	
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5  220-120-9 613-088-00-6	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 2; H330 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411  Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1; H317 >= 0,05 %	>= 0,0025 - < 0,025
anhydride maléique	108-31-6  203-571-6 607-096-00-9	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 STOT RE 1; H372  Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1A; H317 >= 0,001 %	>= 0,001 - < 0,1
masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	55965-84-9  613-167-00-5	Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 2; H310 Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1;	>= 0,0002 - < 0,0015

## SHINEDECOR D393

Version 5.0      Date de révision: 13.02.2023      Numéro de la FDS: 102000002360      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 15.04.2014

		<p>H410</p> <hr/> <p>Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 100 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 100</p> <hr/> <p>Limite de concentration spécifique Skin Corr. 1B; H314 &gt;= 0,6 % Skin Irrit. 2; H315 0,06 - &lt; 0,6 % Eye Irrit. 2; H319 0,06 - &lt; 0,6 % Skin Sens. 1; H317 &gt;= 0,0015 % Eye Dam. 1; H318 &gt;= 0,6 %</p>	
--	--	--	--

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon.
- En cas de contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

## SHINEDECOR D393

Version 5.0      Date de révision: 13.02.2023      Numéro de la FDS: 102000002360      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 15.04.2014

---

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Peut provoquer une allergie cutanée.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ces informations ne sont pas disponibles.

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Non combustible.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ces informations ne sont pas disponibles.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Ces informations ne sont pas disponibles.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

---

## SHINEDECOR D393

Version 5.0      Date de révision: 13.02.2023      Numéro de la FDS: 102000002360      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 15.04.2014

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de matières à signaler spécialement.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
jaune d'oxyde magnétique de fer	51274-00-1	VME	7 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VME (Fraction alvéolaire)	3,5 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VME	10 mg/m3 (Fer)	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			
dioxyde de titane	13463-67-7	VME	7 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VME	10 mg/m3 (Titane)	FR VLE
	Information supplémentaire: Cancérogène de catégorie 2 - Substances préoccupantes en raison d'effets cancérogènes possibles, Valeurs limites indicatives			
		VME (Fraction	3,5 mg/m3	FR VLE

**SHINEDECOR D393**

Version 5.0      Date de révision: 13.02.2023      Numéro de la FDS: 102000002360      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 15.04.2014

		alvéolaire)		
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes			
anhydride maléique	108-31-6	VLCT (VLE)	1 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque d'allergie, Valeurs limites indicatives			

**Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
jaune d'oxyde magnétique de fer	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10 mg/m3
dioxyde de silicium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4 mg/m3
dioxyde de titane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1 mg/m3
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	700 mg/kg
ammoniac	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	47,6 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	6,8 mg/kg
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	6,81 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,966 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,2 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,345 mg/kg
anhydride maléique	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	0,8 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	0,8 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	long term – systemic and local effects	0,4 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	long term – systemic and local effects	0,04 mg/kg
	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	0,04 mg/kg
	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets locaux	0,04 mg/kg
masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,02 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	0,04 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,02 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	0,04 mg/m3

**SHINEDECOR D393**

Version 5.0      Date de révision: 13.02.2023      Numéro de la FDS: 102000002360      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 15.04.2014

	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets locaux	0,090 mg/kg
	Consommateurs	Ingestion	Aigu - effets locaux	0,11 mg/kg

**Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
ammoniac	Eau douce	0,001 mg/l
	Eau de mer	0,001 mg/l
	Eau	0,007 mg/l
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Eau douce	0,00403 mg/l
	Eau de mer	0,000403 mg/l
	STP	0,00103 mg/l
	Intermittent water release	0,0011 mg/l
	Intermittent Release	0,00011 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,0499 mg/kg
	Sédiment marin	0,00499 mg/kg
anhydride maléique	Sol	3 mg/kg
	Eau douce	0,04281 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,344 mg/kg
	Eau de mer	0,004281 mg/l
	Sédiment marin	0,0334 mg/kg
	Sol	0,0415 mg/l
	periodical release	0,4281 mg/l
masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	STP	44,6 mg/l
	Eau douce	0,00339 mg/l
	Intermittent water release	0,00339 mg/l
	Eau de mer	0,00339 mg/l
	Intermittent Release	0,00339 mg/l
	STP	0,23 mg/l
	Sol	0,0471 mg/kg
	Sédiment d'eau douce	0,027 mg/kg
Sédiment marin	0,027 mg/kg	
Sol	0,01 mg/kg	

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Équipement de protection individuelle**

- Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité
- Protection de la peau et du corps : Uniforme de travail ou veste de laboratoire.
- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.



## SHINEDECOR D393

Version 5.0      Date de révision: 13.02.2023      Numéro de la FDS: 102000002360      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 15.04.2014

---

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: liquide
Couleur	: or
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
Point de congélation	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Inflammabilité	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: > 100 °C
Température d'auto-inflammation	: Non pertinent
Température de décomposition	: Donnée non disponible
pH	: 6 - 8 Concentration: 100 %
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible

---

## SHINEDECOR D393

Version 5.0      Date de révision: 13.02.2023      Numéro de la FDS: 102000002360      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 15.04.2014

---

Répartition de la taille des particules : Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

### 10.5 Matières incompatibles

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Ces informations ne sont pas disponibles.

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

##### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0,4 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Evaluation: Le composant/mélange est hautement toxique après une inhalation de courte durée.

##### **anhydride maléique:**

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

---

## SHINEDECOR D393

Version 5.0      Date de révision: 13.02.2023      Numéro de la FDS: 102000002360      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 15.04.2014

---

### **masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1):**

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: Le composant/mélange est toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: Le composant/mélange est hautement toxique après une inhalation de courte durée.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Evaluation: Le composant/mélange est hautement toxique après un contact cutané unique.

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Résultat : Irritation de la peau

#### **anhydride maléique:**

Résultat : Irritation sévère de la peau

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **ammoniac:**

Résultat : Pas d'irritation des yeux

#### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Résultat : Corrosif

#### **anhydride maléique:**

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

### **masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1):**

Résultat : Corrosif

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Sensibilisation cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

---

## SHINEDECOR D393

Version 5.0      Date de révision: 13.02.2023      Numéro de la FDS: 102000002360      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 15.04.2014

---

### **Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

#### **anhydride maléique:**

Evaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Evaluation : Taux de sensibilisation élevé probable ou prouvé des voies respiratoires chez l'homme

### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **anhydride maléique:**

Evaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### **Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

## **11.2 Informations sur les autres dangers**

### **Information supplémentaire**

#### **Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

## SHINEDECOR D393

Version 5.0      Date de révision: 13.02.2023      Numéro de la FDS: 102000002360      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 15.04.2014

---

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

##### Composants:

##### **ammoniac:**

Facteur M (Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique) : 1

##### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

##### **Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### **masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1):**

Facteur M (Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique) : 100  
Facteur M (Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique) : 100

##### **Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

##### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

---

## SHINEDECOR D393

Version 5.0      Date de révision: 13.02.2023      Numéro de la FDS: 102000002360      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 15.04.2014

---

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Le code européen des déchets : 08 01 12 - déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.4 Groupe d'emballage

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IATA (Cargo) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

---

## SHINEDECOR D393

Version 5.0      Date de révision: 13.02.2023      Numéro de la FDS: 102000002360      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 15.04.2014

---

**IATA (Passager)** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

---

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 3  
salt of polyamineamide (Numéro sur la liste 3)  
polypropylene glycol (Numéro sur la liste 3)  
ammoniac (Numéro sur la liste 3)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H290 : Peut être corrosif pour les métaux.  
H301 : Toxique en cas d'ingestion.  
H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
H310 : Mortel par contact cutané.

---

## SHINEDECOR D393

Version 5.0      Date de révision: 13.02.2023      Numéro de la FDS: 102000002360      Date d'impression: 16.04.2024  
Date de la première version publiée: 15.04.2014

- 
- |      |   |  |
|------|---|--|
| H314 | : | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  |
| H315 | : | Provoque une irritation cutanée.   |
| H317 | : | Peut provoquer une allergie cutanée.   |
| H318 | : | Provoque de graves lésions des yeux.   |
| H330 | : | Mortel par inhalation.   |
| H334 | : | Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.          |
| H372 | : | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H400 | : | Très toxique pour les organismes aquatiques.   |
| H410 | : | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                        |
| H411 | : | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                             |

### Texte complet pour autres abréviations

- |                     |   |   |
|---------------------|---|---|
| Acute Tox.          | : | Toxicité aiguë  |
| Aquatic Acute       | : | Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique                        |
| Aquatic Chronic     | : | Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique                    |
| Eye Dam.            | : | Lésions oculaires graves  |
| Met. Corr.          | : | Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux                            |
| Resp. Sens.         | : | Sensibilisation respiratoire  |
| Skin Corr.          | : | Corrosion cutanée   |
| Skin Irrit.         | : | Irritation cutanée  |
| Skin Sens.          | : | Sensibilisation cutanée   |
| STOT RE             | : | Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée       |
| FR VLE              | : | Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France |
| FR VLE / VME        | : | Valeur limite de moyenne d'exposition                                       |
| FR VLE / VLCT (VLE) | : | Valeurs limites d'exposition à court terme                                  |

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO -



## SHINEDECOR D393

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 16.04.2024
5.0	13.02.2023	102000002360	Date de la première version publiée: 15.04.2014

Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECl - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Skin Sens. 1

H317

#### Procédure de classification:

Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR